

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/946-bourse-02.html>

Bourse (02)

- Thèmes généraux - Bourse, fonds de pension -

Date de mise en ligne : mercredi 26 avril 2000

Date de parution : 26 avril 2000

page 946

Ecrit en juillet 2000 :

La taxe sur les péchés

L'association « Le Grain de Sable », annexe de ATTAC (association pour la taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens) a trouvé, dans la presse de l'été, un savoureux article du « Japan Times » qui parle de la « taxe sur les péchés » (30 juillet 2000)

Il explique que ces « taxes sur les péchés » (alcool, tabac) frappent beaucoup de monde, et particulièrement les plus démunis. Mais que les spéculateurs financiers, qui font joujou avec des milliards de capitaux, et font et défont les entreprises et même les Nations, « continuent d'utiliser gratuitement les infrastructures de la société civile sans payer les impôts permettant de financer le train dans lequel ils roulent ». De nombreux parlementaires européens et bien des gens dans le monde pensent qu'il faut empêcher les puissants opérateurs financiers de dicter les termes de leurs propres libertés financières.

« Impliquer les spéculateurs dans la guerre à la pauvreté ». c'est le sens de cet article qui plaide, lui aussi pour l'instauration d'une légère taxe sur les transactions financières (c'est ce qu'on appelle la « Taxe Tobin » du nom de l'économiste qui en a eu l'idée)

Cette petite taxe de rien du tout permettrait de collecter des centaines de milliards de dollars pour la lutte contre la pauvreté. Vers le milieu des années 90, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) estimait dans une étude que le coût de l'éradication des formes de pauvreté les plus aiguës se situerait entre 30 et 40 milliards de dollars par an,. Cela suffirait pour mettre en place, dans le tiers monde, l'approvisionnement en eau et en énergie, une hygiène et des conditions sanitaires de base, ainsi qu'une structure d'éducation et de formation.

L'association ATTAC estime que, même à un taux très bas, de l'ordre de 0,1 %, la taxe Tobin rapporterait 100 milliards de dollars par an.

Une économie de salle de jeux

0,1 %, ce n'est vraiment pas grand chose pour un gros spéculateur qui manie les millions et les milliards comme un enfant manie le sable sur une plage. Se souvenir qu'un salarié paie, en charge sociales, environ 20 % à 25 % de son salaire direct brut (sans compter la part de salaire indirect que le patron prélève à la source et verse aux organismes sociaux)

L'exigence qui monte actuellement dans le monde, est celle d'une globalisation gérée par les citoyens. Nous nous trouvons devant une question de justice à l'échelle mondiale, une décision à prendre entre, d'un côté, les milliards accumulés par quelques uns dans une économie de salle de jeux et, de l'autre côté, des pays entiers luttant pour leur survie.

Sept pays, la Grande Bretagne, les Etats Unis, le Japon, Singapour, la Suisse, l'Allemagne et Hong Kong, regroupent à eux seuls 80 % de toutes les transactions internationales sur les monnaies. Tous ces gros opérateurs,

y compris le Japon, doivent coopérer pour mettre en oeuvre une taxe à l'échelle mondiale et ce, simultanément sur toutes les places financières afin d'éviter les distorsions qui provoqueraient la délocalisation de marchés pour aller là où la taxe n'est pas en application.

Si une impulsion politique coordonnée est donnée au niveau global, la fin de la pauvreté dans le monde devient une perspective réaliste.

Avec le gouvernement finlandais qui y est favorable, avec des groupes de travail dans les parlements en France, en Belgique et en Italie, l'Europe a la possibilité de faire avancer le débat sur la taxe Tobin : la France, qui vient de prendre la présidence de l'Union Européenne a les moyens de le faire.

Les gouvernements n'osent pas

Laurent Fabius avait dit qu'il y était favorable mais entre ce qu'il dit et ce qu'il fait, il y a un fossé : un rapport émanant du Ministère des Finances dit maintenant que la Taxe Tobin favoriserait les « paradis fiscaux ». C'est ainsi admettre qu'il ne sera rien fait contre les paradis fiscaux ! Selon l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique), il y a 35 pays qualifiés de « paradis fiscaux », c'est-à-dire qui ont des pratiques déloyales en matière d'impôts. Ces pays font perdre 50 milliards de revenus, soit l'équivalent d'une année d'aide mondiale au développement .

Traditionnellement, les gouvernements hésitent à restreindre le libre fonctionnement des marchés financiers, mais les experts sont nombreux à penser que ça n'est qu'une question de temps.

Encore une fois, il n'est question de taxer que les spéculateurs, ceux qui achètent et vendent de la monnaie à court terme, à la recherche d'un profit immédiat. Cela protégerait même le système monétaire international contre ses propres excès.

Les petites Soeurs du Cac 40

Et si la spéculation n'était pas un péché ? Plusieurs congrégations religieuses, en France, se sont lancées dans les placements boursiers, pour gérer les « fonds de pension » des religieuses retraitées. Comme quoi on peut faire vœu de pauvreté et s'inquiéter de son avenir.

Ces religieuses disent qu'elles procèdent à des placements « éthiques » et « citoyens », dans des sociétés socialement « vertueuses » , c'est-à-dire respectueuses de l'environnement, de leurs salariés et de la collectivité en général.

C'est ainsi qu'elles se sont interrogées à propos de Total (qui pollue par l'Erika et qui soutient la dictature militaire de Birmanie). Elles refusent aussi les entreprises liées à l'armement, au tabac, à l'alcool, à la pornographie, aux casinos, et même à la nourriture des chiens (« N'est-il pas plus urgent de nous préoccuper de la nourriture des humains que de celle des chiens ? se sont-elles demandé), etc mais il leur arrive d'avoir des surprises : elles ont soutenu une société pharmaceutique jusqu'à ce qu'elles s'aperçoivent que cette société faisait des bénéfices importants grâce au ... Viagra .

Le jeu est plus dangereux que cela, mes bien chères soeurs, quand on sait que certaines sociétés connaissent un envol de leur cotation en Bourse, tout simplement en licenciant une partie de leur personnel, ou en délocalisant certaines activités.

Décidément, le monde des affaires est bien compliqué. A propos, qu'en dit le Pape ?

La nouvelle diplomatie

A lire dans le Monde Diplomatique d'Août 2000, un article de George Ross expliquant que les actions diplomatiques dans le monde ne sont plus menées par des fonctionnaires en costume sombre mais « par des voyageurs de commerce maniant le gros bâton ». Les banquiers, les firmes internationales, les gestionnaires de fonds spéculatifs pèsent au moins aussi lourd que les gouvernements, limitant la capacité des gouvernements à mener les politiques que désirent leurs citoyens

(écrit le 7 février 2002)

Les Américains prennent peur pour leurs retraites et leurs économies

L'affaire Enron, ce courtier en énergie dont la faillite, en décembre 2001, est la plus importante de l'histoire américaine, est devenue jour après jour le principal sujet de préoccupation des médias et des Américains, au point d'éclipser la guerre contre le terrorisme. Les Américains se sentent directement concernés et y voient une menace pour leur retraite et leurs économies.

Les salariés d'Enron ont en effet tout perdu : leur emploi actuel et leur retraite future, investie via le fonds de pension de l'entreprise en actions Enron - dont la valeur s'est effondrée, en deux mois, de 45 dollars à moins d'un dollar.

Le magazine Time tire la sonnette d'alarme : « Le plus effrayant dans cette affaire, c'est que le mensonge et l'éthique douteuse qui ont mené une des sociétés les plus innovantes à la faillite sont devenus courants et parfois même légaux. Il n'est pas absurde de craindre que le prochain Enron puisse se cacher dans votre fonds de pension ou derrière celui qui paie votre salaire »

Les 70 millions d'Américains qui détiennent directement, ou via des fonds d'investissement, des actions peuvent se poser des questions. Ils ont tous les jours sous les yeux le témoignage d'employés d'Enron ruinés pour avoir trop cru au succès d'une société qui était la septième entreprise américaine. « J'avais un tel sentiment de sécurité quand je suis arrivé il y a huit ans dans une entreprise aussi grande, aussi forte, qui avait une telle réussite », dit un salarié, Mark Lindquist, 39 ans qui a appris son licenciement par un message sur son répondeur téléphonique. « Je ne pense pas que je puisse un jour à nouveau faire confiance à une entreprise », ajoute-t-il.

Les histoires de salariés qui, par fidélité et naïveté, ont conservé leurs titres jusqu'au bout, tandis que les dirigeants et administrateurs s'en débarrassaient, ne manquent pas. Un salarié qui avait un plan d'épargne-retraite de 750 000 dollars, s'aperçoit qu'il en vaut aujourd'hui à peine 10 000 .

D'autres Enron

L'affaire Enron est un cas extrême mais pas isolé. Depuis 1997, plus de 730 sociétés cotées aux Etats-Unis ont dû réviser en baisse des résultats financiers publiés. Certaines d'entre elles, comme Sunbeam et Cendant, ont payé des dizaines de millions de dollars de dommages et intérêts à leurs actionnaires pour les avoir trompés sciemment. Les salariés de groupes comme Lucent, Waste Management ou Xerox ont vu la valeur de leurs fonds de pension divisée par trois après la dégringolade des actions de leurs sociétés. Les employés de groupes aussi prestigieux que Coca-Cola, McDonald's, Procter & Gamble ou Texas Instruments peuvent s'inquiéter. Plus de 70 % de leurs retraites

sont investis dans les titres de leurs entreprises respectives.

Dans ce climat, la faillite, la semaine dernière, de Kmart, le troisième groupe de distribution du pays avec 275 000 employés, n'a pas vraiment apaisé les craintes. La direction a annoncé l'ouverture d'une enquête après avoir reçu une lettre l'informant d'irrégularités comptables.

« Peut-on encore faire confiance à quelqu'un ? », s'interroge le journal Business Week.

Gauche ???

Et c'est le moment où la « gauche moderne » en France défend l'introduction des fonds de pension. Des socialistes sont de plus en plus nombreux à appeler à une réforme du système de retraite par répartition, suivant en cela la campagne menée avec insistance par l'opposition et le patronat (le vice-président du Medef, Denis Kessler, est comme par hasard, PDG d'une société d'assurance donc très intéressé par les fonds de pension !).

Les socialistes font remarquer que les salariés du secteur privé sont les seuls à ne pas avoir droit à un système d'épargne-retraite géré en capitalisation, quand les fonctionnaires, les agriculteurs, les commerçants, les artisans et les professions libérales disposent de plans facultatifs bénéficiant d'importantes déductions fiscales et sociales. Ils oublient que ce système d'épargne-retraite a déjà connu des déboires. Un fonctionnaire castelbriantais en a fait la douloureuse expérience (relire La Mée du 29 novembre 2000) : il a reçu une lettre de la Mutuelle-Retraite de la Fonction Publique, à laquelle il cotise depuis 16 ans, lui disant que son complément de retraite annuel pour 2001, estimé initialement à 17 660 F, ne valait plus que ... 14720 F soit une perte de 17 % !

A droite, le débat est clos depuis longtemps. Du RPR à l'UDF en passant par Démocratie Libérale, tous les responsables sont favorables à des fonds de pension qui seraient gérés par le patronat et les syndicats et ne se substitueraient pas aux régimes de retraite par répartition créés depuis 1945.

Les socialistes sont divisés sur la question. Au-delà du problème du financement des retraites lié à l'allongement de l'espérance de vie, certains s'inquiètent de voir que 40 % de la capitalisation boursière de la place de Paris est détenue par de grands fonds d'épargne étrangers, notamment anglo-saxons ; et que des décisions aussi stratégiques que la localisation des usines, et donc le maintien des emplois en France, commencent à échapper à des entreprises qui n'ont plus de « français » que le nom. Ils imaginent (ils rêvent !) que la gestion de fonds de pension par le patronat et les syndicats permettrait de revivifier la démocratie sociale au sein des entreprises.

(écrit le 7 février 2002)

Déminer le terrain

Laurent Fabius s'est montré plus direct. Depuis sa nomination à Bercy, le ministre des finances a multiplié les interventions en faveur d'une épargne-retraite. Un des moyens, selon lui, de drainer des capitaux vers les entreprises françaises et de ne pas laisser les plus importantes d'entre elles à la merci des fonds de pension étrangers.

Une épargne salariale, oui, mais ...

Dans un entretien avec William D. Crist, patron de CalPERS, principal fonds de pension américain, avec 150 milliards d'euros, le secrétaire national de la CGT chargé des questions économiques réaffirme l'opposition de sa

centrale à l'épargne-retraite. Jean-Christophe Le Duigou se dit, en revanche, ouvert au développement d'une épargne salariale rémunérée, qui pourrait alimenter des « fonds de prévoyance et de développement » soutenant des activités que la Bourse ne finance pas, et donc de nouveaux emplois. Cette « nouvelle manière collective de préparer l'avenir » serait, selon lui, une façon de soutenir les retraites par répartition. (Les Fonds de pension, Grasset, 162 pages).

(écrit le 4 juin 2002) :

Les fonds des salariés doivent être gérés par les patrons !

Souvent présentée comme un facteur de cohésion dans l'entreprise, l'épargne salariale fait parfois l'objet d'appréciations différentes entre les dirigeants et les salariés. C'est ce qu'indique une enquête, auprès de 201 dirigeants et 499 salariés, que BNP Paribas et le cabinet Altedia ont présentée mercredi 29 mai 2002.

D'abord une majorité de dirigeants (77 %) et de salariés (63 %) estiment « naturel de placer ses économies dans les dispositifs présentés par l'entreprise ». Cette idée domine dans toutes les catégories sociales (57 % des ouvriers et 71 % des cadres la partagent).

L'actionnariat salarié est plébiscité : 78 % des chefs d'entreprise et 80 % des salariés jugent que c'est une « bonne chose pour l'entreprise d'avoir des salariés actionnaires ». Est-ce également une bonne chose pour les salariés ? 67 % d'entre eux le pensent, de même que 83 % des chefs d'entreprise. Reste à savoir si c'est en termes de gain financier ou de pouvoir dans l'entreprise. Des cas, dans la région de Châteaubriant, montrent que des salariés peuvent être actionnaires-fondateurs de leur entreprise tout en étant démunis de tout pouvoir de décision ! (Relire La Mée du 26 avril 2000)

Vos sous mais pas vous et surtout pas vos syndicats

En fait, il n'y a pas de consensus entre les dirigeants et les salariés. En effet, nombre de dirigeants semblent n'apprécier que modérément les initiatives des syndicats : quatre confédérations syndicales (CFDT, CGT, CFTC et CGC) ont récemment créé un comité intersyndical pour labelliser les produits financiers liés à l'épargne salariale. Alors que 65 % des salariés souhaitent que les syndicats jouent un rôle plus important dans le contrôle des produits et services d'épargne entreprise, il n'y a que 16 % des dirigeants à être de cet avis.

De même, alors que les salariés sont encore plus nombreux (65 %) à vouloir que les syndicats jouent un rôle plus important dans la défense des actionnaires salariés et à souhaiter leur représentation au conseil d'administration, avec pouvoir de décision, seuls 23 % des dirigeants sont de cet avis.

Comme le constate Raymond Soubie, président du groupe Altedia, « pour les dirigeants, l'épargne entreprise permet surtout d'attribuer aux salariés une rémunération différée dans le temps avec des avantages fiscaux ». « Ils sous-estiment l'intérêt de leurs personnels pour la compréhension de la stratégie de l'entreprise et l'envie d'augmenter leur pouvoir au sein de l'organisation dans laquelle ils travaillent », poursuit-il.

Dans la pensée des dirigeants, les salariés ne sont décidément pas bons à grand chose, sinon à travailler, à servir de masse de manoeuvre dans la bataille économique, et à se taire.

Ce n'est sans doute pas un hasard si plus la taille de l'entreprise augmente, moins les salariés pensent qu'être actionnaire permet d'avoir plus de pouvoir dans l'entreprise (59 % dans les sociétés de moins de 100 personnes, dépourvues d'actionnariat salarié, et 42 % dans celles de plus de 500).

Bien qu'ils en aient le désir, la possibilité leur en est rarement offerte.

(d'après un article de Frédéric Lemaître,
dans Le Monde du 30 mai 2002).

[voir page suivante](#)